

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JANVIER 2025

Le lundi 19 janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jacky Foret, premier adjoint, en session ordinaire.

Etaient présents :

Mesdames AZZIZI, CASSAR, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HOVART, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRAK, RENAUDET

Messieurs DAUDIER, DIAS, FORET, LE GALLOU, LEPROUST, NIKOU.

Absents représentés :

Mme N Felon donne pouvoir à Mme Lacroix

Mme H Felon donne pouvoir à Mme Gibert

Mme Huet donne pouvoir à Mme Lefèvre

Mme Ducheine donne pouvoir à Mme Majchrzak

M Bergheaud donne pouvoir à Mme Gardo.

Absents excusés : /

Absents :

Messieurs ANTOINE, DAVERDIN, DOMETZ, DUTRUGE, MOREL, YVON

Secrétaire de séance : Mme Gibert

La séance débute à 19h40.

Monsieur le 1er Adjoint : « Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je suis très heureux de vous retrouver à l'occasion de ce Conseil Municipal. Je vais commencer la lecture des pouvoirs. » Monsieur le 1er adjoint procède à la lecture des pouvoirs.

Monsieur le 1er Adjoint : « Nous devons désigner notre secrétaire de séance ». Marie-Cécile Gibert se propose.

Il précise que 3 questions ont été demandées à être rajoutées en tant que questions diverses :

Des précisions budgétaires (demandé par MC Gibert)

Les critères d'attribution du logement situé aux écoles (demandé par MC Gibert)

Une demande de subvention exceptionnelle par l'association Chamour's

Approbation du compte-rendu du conseil Municipal :

Monsieur le 1er adjoint : « Il y a-t-il des observations sur le compte-rendu du conseil municipal en date du 9 décembre ? ».

Aucune remarque mentionnée. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le 1^{er} adjoint procède ensuite à la lecture des devis signés en rapport avec sa délégation de signature.

1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

J Dias donne lecture du rapport d'orientation budgétaire.

A l'issue de cette lecture il convient de discuter des questions posées en amont par Mc Gibert.

Elle souhaite des précisions supplémentaires,

En fonctionnement, quel est le montant par article des factures établies concernant l'exercice 2025 qui seront réglées en 2026 : N Cassar indique qu'il reste 372 342.91€ de factures éditées en 2025, à régler sur l'exercice 2026. Elle n'a pas le détail par article mais s'engage à le fournir.

En investissement, elle souhaite connaître :

- Le montant des subventions relatives au centre de loisirs, cantine et VRD encaissé en 2025 : J Dias indique qu'il est de 420 024€ pour la cantine et 634 075€ pour l'ALSH, soit 1 054 099€. Mc Gibert demande que cette somme soit retirée du montant initial de l'emprunt de 3 470 000€ car ce dernier doit être remboursé par le recouvrement des subventions. N Cassar est d'accord.
- Le montant réglé pour chacun des chantiers centre de loisirs, cantine et VRD ainsi que le solde à régler en 2026 : J Dias indique qu'il a été réglé, depuis le début des travaux :
Cantine : 1 001 860€
VRD : 938 443€
ALSH : 1 118 600€
Il ne connaît pas le montant du solde à régler en 2026.
- Le détail, tant en dépenses qu'en recettes des opérations non affectées, du P10, P20, P30 et P50. : J Dias indique à l'oral le détail des recettes et dépenses au programme des opérations non affectées. Le budget n'étant qu'au stade de débat d'orientation, il donnera le détail des autres programmes lors du vote du budget.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE – du Rapport d'Orientations Budgétaires

2 – CESSION PARCELLE B1859 :

La commune est propriétaire de la parcelle section B1859, boulevard de la République, d'une contenance de 29m². Les nouveaux propriétaires du 21, boulevard de la République souhaitent acheter cette parcelle. Dernièrement une parcelle s'est vendue à 6€/m². On peut donc estimer le prix de cette parcelle à 174€.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE – Le Maire à céder la parcelle B1859 à M. et Mme MARTIN au prix de 174 €

AUTORISE - Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession de la parcelle B1859, située boulevard de la République

PRECISE – que les frais notariés et d'enregistrement seront à la charge de M. et Mme MARTIN

Questions diverses :

Monsieur le 1^{er} adjoint donne lecture reçu de l'association Les Chamour's concernant la présence de nombreux chats errants aux abords de la gare de Saint-Mard. Elle demande une aide financière ou logistique. Pour information la présidente de cette association héberge 13 chats et indique avoir des aides, mais pas suffisantes, de la fondation B Bardot.

N Cassar indique que la mairie a signé un contrat avec une société qui s'occupe des chiens et chats errants, d'où la faible subvention de 300€ accordée à l'association Chamour's.

Le souci étant que cette société est très loin, J Foret propose qu'on revoie le contrat. N Cassar propose de trouver une autre société. G Hilderal demande à ce que la société soit contactée afin qu'elle agisse plus rapidement.

Le coût d'une stérilisation est estimé entre 60 et 70€.

N Cassar souhaite qu'une campagne de sensibilisation soit faite (FB, petit journal) auprès des propriétaires des chats.

J Foret propose une subvention supplémentaire et ponctuelle de 500€.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association « Les Chamour's ».

MC Gibert demande quels ont été les critères d'attribution du logement aux écoles, resté longuement vacant. J Foret que le logement a été attribué lors d'un bureau MAM. Il précise qu'auparavant, il n'y avait pas de commission logement. Mc Gibert acquiesce.

N'ayant pas trouvé de preneur habitant sur St-Mard, il a été attribué à un jeune. Mc Gibert est étonnée car le projet de construction des 45 logements, avenue de la gare semblait être destiné aux nombreuses personnes de St-Mard qui n'arrivent pas à se loger. Si la demande est si grande pourquoi avoir choisi un jeune en provenance de la Vendée et qui, de surcroit, est le neveu d'une conseillère municipale ? Il lui est reproché de décider d'une façon personnelle d'avoir attribué les logements lorsqu'elle était en place. Elle rétorque qu'elle ne s'occupait que de l'établissement des baux après que M le Maire lui ait donné les indications du locataire à mettre en place ainsi que du recouvrement des loyers. M. DIAS, ainsi que d'autres élus que ces propos sont totalement faux et que tous les élus savent que c'est bien Marie-Cécile Gibert qui gère seule les logements municipaux lorsqu'elle était adjointe aux finances. Jacky FORET, Président de séance, met fin au Conseil Municipal car il est devenu impossible de dialoguer.

La séance est levée à 20h45.